

Fresnay-le-Comte

Janvier 2022

***Monsieur le Maire
et le conseil municipal
vous souhaitent
une bonne année 2022 !***



Bulletin municipal

Le sommaire



Page	Titre de page
02	Le sommaire
03	Le mot du maire
04	Le mot du maire / La société de chasse
05	Le périscolaire
06	La vie de l'école
07	La vie de l'école / La cantine
08	La maison des assistantes maternelles
09	La maison des assistantes maternelles / Retraite
10-11	Commune : les actions
12	Commune : les actions / Le SIRP
13	Les sapeurs pompiers
14	La bibliothèque
15	Les Frénétiques
16-19	Histoire communale : la maison d'école
20	La fibre arrive
21	Les compteurs électriques
22	Les Fresnaystifs
23	FNACA / 11 novembre
24	La taxe additionnelle
25	Les finances
26	Les tarifs communaux
27	Les règles de vie
28	L'administratif
29	L'administratif / L'état civil
30	Information
31	Nos artisans
32	L'agenda des fêtes



Le mot du maire

Mesdames, Messieurs,

Cette fin d'année, bien particulière et inédite pour chacun et chacune d'entre nous, ne nous prive pas, malgré tout, de nous souhaiter une belle année 2022.

Il est vrai, la crise sanitaire dure et nous met à nouveau, toutes et tous, à rude épreuve. Elle frappe l'ensemble de notre pays et se conjugue désormais avec une crise sociale et économique qui nous touche parfois jusqu'au cœur de nos familles et amis les plus proches. Les efforts collectifs nécessaires impactent notre quotidien au risque de l'isolement. Nous espérons que le bout de tunnel soit maintenant à portée de nos mains.

Cette année, la commune a réalisé le curage de la mare située aux Bordes. Pour effectuer ces travaux, il a fallu assécher la mare et récupérer les poissons. Une chaîne de solidarité s'est mise en place naturellement. Je voudrais remercier les élus et les administrés qui ont donné de leur temps et tout particulièrement la famille Lhuillery qui a donné son accord pour la sortie des engins vers leurs parcelles et pour le remplissage de la mare à hauteur de 2 100 m³ d'eau. Il reste un peu d'aménagement à faire.

Nous avons également réalisé le carrelage de la classe de Fresnay-le-Comte où un tableau numérique interactif a aussi été installé et financé par le SIRP de Fresnay-le-Comte et Meslay-le-Vidame. Nous en avons installé deux autres dans les classes de Meslay-le-Vidame.

Au 3 rue de la Mairie, la MAM « les P'tites Merveilles » a ouvert ses portes début octobre. Il y a trois assistantes maternelles. Nous leur souhaitons une bonne réussite.

Comme vous le savez, la fibre arrive. Je vous rappelle que vous pouvez appeler CM'IN pour tous renseignements au numéro de téléphone qui vous a été communiqué par un dépliant distribué au mois de septembre. Vous retrouverez ce même numéro de téléphone ainsi que des informations complémentaires dans l'article publié dans ce bulletin.

En mai 2022, Synelva vous contactera pour changer vos capteurs électriques pour optimiser au maximum l'achat de l'électricité. Je vous rappelle que le compteur appartient au fournisseur de l'électricité. Vous pourrez consulter l'article détaillé dans le bulletin concernant ce déploiement.

La taxe additionnelle de 7,5 % a fait débat. Pour Fresnay-le-Comte, j'ai organisé un conseil municipal avant d'aller en réunion de l'Agglomération. Le conseil municipal de Fresnay-le-Comte a voté « oui » à l'unanimité pour l'instauration de cette taxe, mais je vous l'accorde, ça ne fait pas forcément plaisir. Il y a plusieurs raisons à cette nouvelle taxe. Nous n'avons pas augmenté les impôts pendant plus de 3 ans bien que l'augmentation annuelle prévue était de 2.5 % par an. De plus, nous touchons de l'argent de l'Agglomération.

Il y a la Dotation de Solidarité Communautaire pour 12488 €, à laquelle s'ajoute l'Attribution de Compensation de 19259 €, ainsi que le Fond de Concours pour les travaux. Sur le solde des travaux hors taxes et hors subventions, nous pouvons récupérer 50 % de la somme de ces travaux. Sans l'agglomération, nous ne pourrions pas réaliser tout cela. Le contingent incendie est lui aussi pris en charge par l'Agglomération. La taxe des ordures ménagères n'a, quant à elle, pas augmenté.

Je terminerai en remerciant le personnel communal, les agents du SIRP de Fresnay-le-Comte et Meslay-le-Vidame dans ce contexte difficile, les bénévoles des associations qui restent prêts à agir ainsi que les membres du conseil municipal.

Je vous présente à tous et toutes les meilleurs vœux de santé et bonheur pour cette année 2022.

Monsieur le Maire, Gilles Péan



La société de chasse

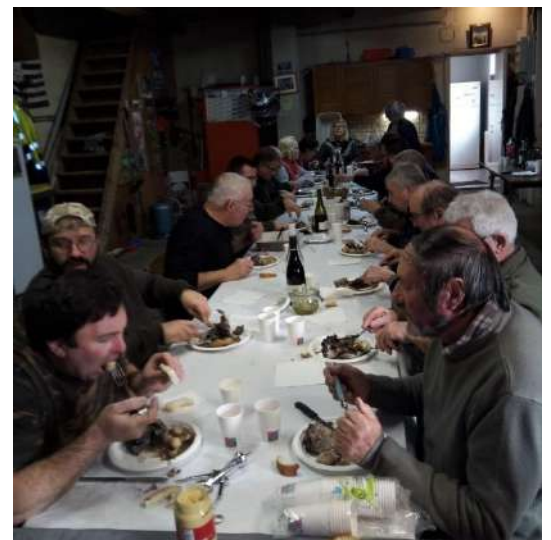
À Fresnay, les chasseurs peuvent pratiquer leur passion avec la société de chasse.

Sur les terres et dans les bois, mis à notre disposition par différents propriétaires, nous avons pu chasser le lièvre, prélever quelques faisans, des perdrix rouges, quelques lapins et divers petits gibiers (chasse individuelle) ainsi que des chevreuils (chasse en battue).

La chasse est aussi, pour nous, l'occasion de partager de bons moments de convivialité comme lors du repas offert par notre doyen pour fêter ses 90 ans. Merci Paul.

Je remercie également les chasseurs pour leurs participations aux battues ou aux comptages, la municipalité pour son soutien moral et financier, enfin et surtout, notre piègeur dévoué, Didier, qui s'implique sans compter pour la chasse de Fresnay-le-Comte.

Le président, Christophe Le Coutour et tous les membres de l'association vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2022.



Le périscolaire



Cette année encore, l'accueil ouvre ses portes de 6h45 à 8h40 et de 16h20 à 18h45 tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis hors vacances scolaires. Cette année, Mme Leroy Sylvie est partie en retraite (une retraite bien méritée). Du coup, le matin, vous serez accueillis par Mesdames Renard Nelly et Rousseau Lydie. Quant au soir, ce sera Mesdames Morize Christelle (responsable) et de nouveau Nelly. Une année 2021, encore bien marquée par la COVID-19, ce qui nous contraint, malheureusement, à séparer au maximum les élèves de chaque classe afin qu'ils se croisent le moins possible.



Une situation difficile à gérer pour les activités manuelles et créatives. Nous avons, malgré tout, essayé de reprendre un peu et espérons pouvoir continuer et de façon plus aisée. Par contre, la cuisine est complètement abolie en ce moment et ce tant que les conditions sanitaires resteront ainsi. Dommage car les goûters préparés à l'accueil avaient toujours un franc succès.



Néanmoins, les jeux de sociétés, jeux d'imitation, puzzles, coins jeux (voitures et garage, construction, poupées et cuisine), bibliothèque... sont toujours à disposition. Et quand le temps le permet, nous profitons de l'extérieur avec les jeux de ballon, jeux de sable, corde à sauter, cerceaux et autres qui occupent bien les enfants. Donc, comme vous pouvez vous en rendre compte, les enfants ne voient pas le temps passer et ne sont jamais pressés de retrouver leurs parents !

Merci de nous laisser vos chérubins avec autant de confiance.

Christelle, Lydie et Nelly

Le conseil syndical fixe comme suit les tarifs en fonction des revenus des familles applicables depuis le 1^{er} septembre 2021 :

Revenu brut global / 12	1 ^{er} enfant	A partir du 2 ^e enfant	Par séance
< 1 150 €	22,50 € / mois	15,00 € / mois	2,50 € l'accueil
1 151 € à 1 600 €	27,50 € / mois	22,50 € / mois	
1 601 € à 2 200 €	35,00 € / mois	32,50 € / mois	
2 201 € à 3 100 €	42,50 € / mois	38,75 € / mois	
3 101 € à 4 000 €	50,00 € / mois	43,75 € / mois	
> 4 001 €	56,25 € / mois	52,50 € / mois	

Présence à la séance : 2,50 €.

Forfait : le forfait est facturé systématiquement tous les mois, de septembre à juin, quelle que soit la présence de l'enfant. Il faut fournir le dernier avis d'imposition en septembre, sinon le tarif le plus élevé sera appliqué. Une seule modification par année scolaire entre la facturation au forfait et à la séance sera possible.



La vie de l'école

Pour l'année scolaire 2021/2022, le regroupement pédagogique des écoles de Fresnay-le-Comte et de Meslay-le-Vidame compte à ce jour 78 élèves.

École de Fresnay-le-Comte : 44 élèves

- la classe PS/MS : 18 élèves

Enseignants : Cyrille Boissé / Laurie Métayer assistés par Christelle Morize (ATSEM)

- la classe GS/CP: 26 élèves

Enseignante : Tamara Angers assistée par Aurélie Leveillard (ATSEM)

École de Meslay-le-Vidame : 34 élèves

- la classe CE1/CE2 : 17 élèves

Enseignante : Johanne Fontaine

- la classe CM1/CM2 : 17 élèves

Enseignante : Priscila Hugon



Cette année 2020/2021 a encore été marquée par la présence du virus qui nous a touché début décembre, heureusement sans gravité, mais il a surtout perturbé le bon fonctionnement et quelques projets de notre école. L'équipe est restée stable, et seule l'emblématique ATSEM Sylvie est partie goûter aux joies de la retraite. C'est le thème « les comtes » qui guidera notre école cette année.



Les élèves de Fresnay lors de la sortie au club hippique de Trizay.



Les PS/MS en juin 2021 lors de la remise des livres offerts par le SIRP



L'installation des composteurs dans notre école





La vie de l'école

Les classes de Fresnay continuent de profiter des interventions de l'infirmière scolaire du collège Victor Hugo de Chartres pour des actions de préventions sur la santé. Un élevage de phasmes a été mis en place cette année dans la classe des PS/MS afin de continuer à explorer le monde du vivant et connaître quelques caractéristiques des animaux (naissance, croissance, régime alimentaire...). La classe de GS/CP s'est largement investie dans l'étude de notre environnement en effectuant diverses plantations dans la cour, en observant l'évolution de l'hôtel à insectes fabriqué par Monsieur Roquet et, en partenariat avec le personnel de cantine, fait vivre les composteurs, nouvellement installés dans notre école.

L'hôtel à insectes

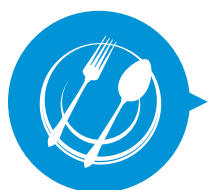


Les deux classes continuent d'inviter les parents lors de séances de jeux de société (les vendredis d'avant les vacances) et développent leurs habiletés, leurs goûts et leur vocabulaire lors d'ateliers culinaires réguliers.

Les manifestations prévues cette année par la coopérative scolaire (sous réserve de l'évolution de la pandémie):

- Une matinée récréative sera offerte à tous les enfants du regroupement qui assisteront au spectacle de « Kim et Nina » de la compagnie Planètesmomes dans la salle des fêtes de Fresnay le vendredi 14 janvier.
- L'expo-vente de livres se tiendra à la salle des fêtes de Meslay-le-Vidame la semaine du 16 au 20 mai 2022. À cette occasion, vous pourrez admirer les productions des élèves des 4 classes sur le thème « Les Comtes » (albums, documentaires) au profit de la coopérative de l'école.
- La fête de fin d'année (spectacle des élèves, kermesse, remise des prix) aura lieu le vendredi 1^{er} juillet 2022 en soirée à la salle des fêtes de Fresnay-le-Comte.
- Le photographe viendra le 4 avril pour les photos individuelles et de groupes

Cyrille Boissé, directeur de l'école de Fresnay/Meslay



La cantine

Le conseil syndical a fixé les tarifs des repas applicables depuis le 1^{er} septembre 2021 :

- **Maternelle:** 4,30 €
- **Primaire:** 4,75 € • Adulte: 5 €
- **Repas non commandé dans les temps règlementaires:** 10 €



La MAM

MAM Les P'tites Merveilles



Ll était une fois, une future assistante maternelle Candy Marais avait pour projet la création d'une MAM dans la commune de Fresnay le comte. Monsieur le maire ainsi que tous ses conseillers étaient enchantés de faire revivre le village.

Ensuite, la rencontre avec Gwendoline Darcillon, ancienne assistante maternelle a été une évidence pour se joindre au projet et une seconde évidence ce fût avec Estelle Mercier, car nous l'avons délocalisé de son domicile qui est elle-même assistante maternelle depuis une dizaine d'années.

En janvier 2021, le projet prenait forme en créant l'association, *La MAM Les P'tites Merveilles*. Un nom, un soupçon d'huile de coude, des couleurs qui prennent forme, des idées pleines la tête et nous voilà déjà ce lundi 4 octobre 2021 à ouvrir les portes de la MAM à nos 17 p'tites merveilles.

Pour que cette maison soit conforme à la sécurité de tous, nous pouvons remercier tout d'abord nos conjoints Antonio, Dimitri et Valère ainsi que nos familles. Nous n'oublions pas la générosité de tous nos donateurs qui permettent à l'épanouissement de tous les enfants.

Nous proposons l'accueil pour les enfants de 3 mois à 6 ans, disposant d'un environnement calme, une ambiance chaleureuse et familiale, des journées bien remplies attendent nos merveilles (diverses ateliers, activités et balades).

Dans le futur, nous aimerions avancer les projets de la MAM, proposer des sorties à l'extérieur, visiter l'école pour nos futurs petits écoliers (si la Covid le permet) et rencontrer nos collègues du village afin de partager des bons moments, si vous souhaitez contribuer à nos projets futurs, cela sera avec plaisir.



Nous avons eu le plaisir d'accueillir Justine Colas, une stagiaire, et nous sommes ouvertes à d'autres demandes de ce type. De plus, si vous souhaitez nous faire découvrir votre passion en proposant un atelier adapté à nos merveilles, nous serons enchantées de partager ce moment.

Ensuite, quelques places seront disponibles pour la rentrée de septembre 2022.

Nous remercions la municipalité de Fresnay-le-Comte, de Boncé ainsi que les parents pour votre confiance à ce joli projet.

Nos p'tites Merveilles : Victoire, Faustin, Lucas, Armand, Selya, Antonin, Elinore, Lhana, Martin, Meyline, Celia, Julia, Claire, Romane, Elias, Oren et Dario.



Candy Marais, présidente
Estelle Mercier, secrétaire
Gwendoline Darcillon, trésorière



Retraite

Sylvie Leroy a pris sa retraite le 31 juillet.

Arrivée le 8 septembre 1987 à l'école de Fresnay-le-Comte, lors de la création de la classe de petite section maternelle, l'enseignante était Madame Nicole Voisin.

Active avec les enfants entre autre par le chant, elle les a accompagnés, comme le 11 novembre avec la Marseillaise, dans le bus scolaire...

Bonne retraite !





Commune : les actions



La maison des assistantes maternelles

Diverses actions ont été entreprises pour adapter la maison de la commune aux services proposés par les assistantes maternelles.

Le mur et la pose d'un portail pour l'accessibilité des enfants à l'extérieur.

Merci aux personnes de la commune qui ont participé activement aux travaux.



Curage de la mare des Bordes

Le conseil municipal avait décidé de procéder au curage de la mare. L'entreprise Cagé a réalisé ce chantier au mois de septembre. Les boues ont été évacuées dans un champ de la commune.

Cette opération a fait l'objet de subvention du conseil départemental et d'un fonds de concours de Chartres Métropole.

Au mois d'août, l'eau avait été retirée.

Les habitants et les enfants ont transféré les poissons dans les mares de Fresnay le week-end du 15 août et nous les en remercions. Madame Genty nous a expliqué qu'elle avait déjà vu le curage de cette mare lorsqu'elle était enfant dans les années 30.

La famille Lhuillery a remis environ 2 100 m³ d'eau de leur forage pour une contenance totale de 4 500 m³. Un banc et une poubelle neuve ont été installés.



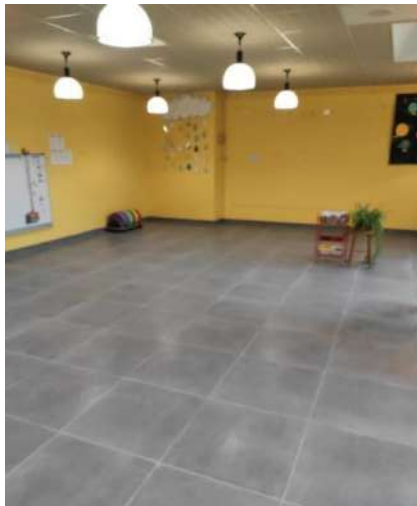


Commune : les actions

L'ÉCOLE

Le carrelage

Le sol de la classe de G.S/C.P. a été refait pendant les vacances de Noël par l'entreprise Rémy Legoullon de Rouvray-Saint-Florentin; le coût de cette rénovation s'élève à 7 815 € pour laquelle nous avons obtenu une subvention du Département de 1 869 € ainsi qu'un fond de concours de Chartres Métropole de 2 180 €.



Le conseil remercie les bénévoles qui ont retiré puis réinstallé l'ensemble du mobilier et matériels de la classe.

Le tableau numérique

Le tableau numérique a été installé à l'école de Fresnay pendant les grandes vacances et deux ont été installés à l'école de Meslay.

Ces installations ont été financées par le SIRP Fresnay-Meslay pour un coût global de 12 465 € avec des subventions de l'État label école numérique pour 5 380 € et du département pour 3 562 €.



Les récompenses

Les récompenses ont été remises le dimanche 2 janvier aux jeunes ayant obtenu un diplôme (bac ou brevet des collèges) en 2020 et 2021.



L'élagage des arbres

Périodiquement la commune fait appel à PRO PAYSAGE pour l'élagage des arbres, ces travaux ont été réalisés en automne.





Commune : les actions

Le cimetière



La procédure de reprise de concessions en état d'abandon est en cours, des recherches d'état civil concernant les personnes inhumées dans ces sépultures ont été faites. Plusieurs familles se sont manifestées auprès de la mairie soit pour avoir des informations, soit pour demander le maintien de la sépulture dans l'état, soit confirmer l'abandon ou signer un acte de concession lorsqu'il n'y en avait pas.

La procédure comporte plusieurs étapes ; en ce moment sont affichés à la porte du cimetière et à la mairie les constats d'abandon qui ont été rédigés le 16 novembre dernier. Un second affichage aura lieu en décembre dans les délais respectés de la procédure. Ensuite, il y aura un délai de trois ans avant de reprendre ces dossiers ; le conseil municipal aura à décider de la reprise de ces concessions.

La mairie reste à votre disposition pour vous renseigner.

Statue de la vierge

La statue de la Vierge a été installée dans l'église en remplacement de l'ancienne statue jugée trop imposante depuis la rénovation des autels latéraux par l'entreprise d'ébénisterie Rémy Roquet Cette statue qui était dans la Chapelle des Trois Marie à Mignières a fait l'objet d'une convention avec cette mairie.

Cette statue a été rénovée par Monsieur Martial Moulin, sculpteur, orfèvre à Chartres et baptisée lors de la messe du 30 octobre 2020 à Fresnay par le père Pierre Paul.



Le Sirp

Le SIRP est le syndicat intercommunal de regroupement pédagogique de Fresnay-le-Comte et de Meslay-le-Vidame

Fresnay-le-Comte : Véronique Marchand, Gilles Péan, Nicolas Gout, Denis Girard, Christophe Le Coutour.

Meslay-le-Vidame : Sylvia Laurent, Virginia Richard, Serge Le Balch, Christophe Mignon, Florian Blanchard.

Président : Gilles Péan - Vice-Présidente : Sylvia Laurent - Secrétariat le lundi : Noémie Petri.



Les sapeurs-pompiers

Mesdames et Messieurs,

L'ensemble du personnel du centre d'intervention de Fresnay-le-Comte/Boncé vous présente leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2022.

Je pense qu'il est inutile de revenir sur 2021 surtout en ce qui concerne l'activité du Centre et les manifestations qui nous sont propres. Bien sûr, rien ne fut possible en 2020 pas beaucoup plus en 2021, espérons que 2022 soit l'année des retrouvailles pour tous !

Le grand chantier pour les pompiers de Fresnay-le-Comte / Boncé en 2022 est celui du recrutement. En effet durant toutes ces années l'effectif s'est érodé. Départ volontaire, mise à la retraite et départ vers d'autres lieux ont eu raison de notre effectif. Nous sommes actuellement plus que cinq sapeurs opérationnels, ce qui est bien sûr trop peu pour assurer une permanence efficace. C'est pour cela que je sollicite votre attention. **Si vous êtes jeune ou moins jeune, en bonne condition physique, un certain désir pour l'assistance à la personne et les biens, vous désirez vous investir pour les habitants de nos communes alors ... Rejoignez-nous !**

Dans notre petit centre d'intervention vous pouvez apprendre à porter assistance au victime, à maîtriser les techniques d'extinction d'incendie, effectuer toutes les opérations diverses affectées au pompier... Intégrer un centre de secours en campagne peut être un formidable tremplin pour pouvoir intégrer des structures plus importantes et ainsi, offrir de belles carrières comme nous avons pu déjà le constater au sein de notre effectif. Cela vous donne envie de vous renseigner ? Alors n'hésitez pas à me contacter : Bruno Pinsault au 06 21 51 17 56.

Pour finir, j'espère donc vous retrouvez cette année 2022 pour la Saint Patrick mais cela est encore trop tôt beaucoup trop tôt pour en parler.



Nous sommes tous accrochés aux actualités sanitaires pour en définir le calendrier mais bien sûr, vous comptez sur nous pour vous faire savoir quand les soirées reprendront.

Bruno Pinsault
Chef de centre

HOMMAGE

Christian Delachaume est décédé le 17 octobre 2021 à l'âge de 71 ans à son domicile. Il a exercé la profession de maçon au sein de l'entreprise familiale, puis il prend la fonction d'agent technique le 1^{er} janvier 1989 agent technique pour les communes de Fresnay et Boncé pendant 21 ans.

Christian Delachaume avait été pompier de 1970 à 1977. Il avait pris sa retraite en 2011 mais continuait de s'occuper de personnes âgées, les aidant dans le quotidien.



La bibliothèque



BIBLIOTHÈQUE DE MESLAY-LE-VIDAME

Les mots Meslay

Les samedis de 11h à 12h

La bibliothèque est accessible gratuitement à tous les habitants de Fresnay. Il vous suffira de nous donner votre nom, prénom et numéro de téléphone pour vous inscrire.

Elle est située à côté de la mairie (portail blanc de l'école). Vous pouvez y emprunter des albums, BD, romans, magazines et documentaires pour tout public.

Une cinquantaine de livres sont renouvelés régulièrement grâce aux prêts de la bibliothèque départementale. Nous pouvons également réserver auprès de cette même bibliothèque des ouvrages que vous souhaiteriez lire.

La bibliothèque organise diverses animations au cours de l'année :

Ateliers créations pour les enfants

Vous trouverez toutes les infos dans votre boîte aux lettres, sur notre page FB ou sur la Bibliobox.

Prochaines animations : 11 mars > lecture de contes
Mai et juin > ateliers créatifs "fêtes des mères" et "fêtes des pères"

Octobre : Halloween



Une idée de lecture : Un crash d'avion
– deux passagers – l'un retrouvé mort calciné
– l'autre porté disparu

Ce crash bouleverse la vie de deux femmes :
D'un côté Allison, survivante de l'accident, qui n'a de cesse de fuir ceux de retrouver sa mère. De l'autre sa mère Maggie, qui ne peut croire à la mort de sa fille et qui va tout mettre en œuvre pour la retrouver.
Un suspense jusqu'aux dernières pages....

La Bibliobox (ancienne cabine téléphonique) est en libre accès et gratuite pour tous.

Vous pouvez emprunter un livre, le prendre, le garder, le ramener ou en ramener un des vôtres...
Le but étant de faire partager notre passion de la lecture.

Bonne Lecture à tous

En raison du COVID le passe sanitaire et/ou passe vaccinal selon les obligations en place en 2022 et le port du masque sont obligatoires dans l'enceinte de la bibliothèque, du gel hydroalcoolique est à votre disposition. Si vous avez un tout petit peu de temps et envie de venir nous rejoindre comme bénévole, n'hésitez pas à contacter Laurence Gillet au 06 88 87 12 48.



Les Frénétiques

Rétrospective de l'année 2021

Ouverte à tous (enfants scolarisés ou non sur les communes de Meslay-le-Vidame et de Fresnay-le-Comte et aux adultes). Elle est indépendante de l'école et GRATUITE.

Elle vit des différentes manifestations qu'elle organise et surtout elle existe grâce à la participation de **BÉNÉVOLES**, si vous souhaitez nous rejoindre ou suivre notre actualité, n'hésitez pas à prendre contact : lesfrenetiques@gmail.com /  **Association Les Frénétiques**

Cette année nous sommes heureuses d'avoir de nouvelles bénévoles qui sont arrivées pour remplacer les anciennes et une nouvelle secrétaire Mme Anaïs Gout-Bordier.

Nous avons prévu des manifestations pour 2021, mais la crise sanitaire est passée par là !



Les ventes de chocolats de Noël et de sapins ont été maintenues. Nous remercions encore tous les acheteurs qui font vivre l'association : record de vente encore battu cette année !!



Les actions que nous menons tout au long de l'année (vente de chocolats, de gâteaux, sapins de Noël...) servent en grande partie à financer le beau spectacle de Noël que nous proposons gratuitement.



À cause de la dégradation de la situation sanitaire, nous avons préféré reporter le spectacle de Noël (magie). Nous avons mis en place une distribution des cadeaux de Noël, et avons eu de nombreux encouragements, nous vous en remercions. Merci aux municipalités des deux communes qui nous soutiennent pour l'organisation et le financement d'une partie de nos activités.

Ventes de gâteaux : un affichage est mis au niveau du portail de chaque école pour les dans la semaine qui précède la vente. Tous les acheteurs sont les bienvenus.

École de Fresnay à 16h10 / École de Meslay à 16h20.



À vos agendas 2022

(sous réserve des conditions sanitaires)

20 mars 2022 : carnaval avec défilé

24 avril 2022 : chasse aux œufs

24 juin 2022 : boum de fin d'année

ASSOCIATION
LES FRÉNÉTIQUES



Association Les Frénétiques
20 rue Jules Ferry
28360 Meslay-le-Vidame



Histoire communale

LA MAISON D'ÉCOLE DE FRESNAY-LE-COMTE

La construction de la maison d'école

Dès 1707, la paroisse de Fresnay-le-Comte possédait déjà un maître d'école dénommé Jean Ragon qui exerça jusqu'en 1738. Il fut remplacé par Jacques Lodier jusqu'en 1750.

À compter de 1768, la famille Gérondeau assura, de père en fils, l'enseignement de nombreuses générations d'enfants de la commune : Charles Gérondeau de 1768 à 1791, Léger François Gérondeau de 1792 à 1818, Louis Léger Gérondeau de 1819 à 1846, Désiré Dieudonné Gérondeau de 1846 à 1884 et enfin Clodomir Gérondeau de 1884 à 1888, soit durant 120 ans !

En 1855, faute de bâtiment communal, les enfants scolarisés étaient accueillis dans l'une des dépendances du maître d'école, Désiré Dieudonné Gérondeau qui demeurait au 9 rue de l'Île. **Il accueillait alors 79 enfants, ce qui commença à poser problème.** Le phénomène ne fit que s'accroître lors de l'année 1859/1860 avec l'accueil de 82 enfants (48 garçons et 34 filles).

C'est dans ce contexte qu'en 1860 que la municipalité de Fresnay-le-Comte lança un grand projet, la construction d'une « maison d'école » destinée aux deux sexes, intégrant également la mairie, l'arsenal (pour la pompe à incendie), ainsi que le logement du futur instituteur.

Pour cela, le 20 mai 1860, le conseil municipal envisagea l'achat d'un terrain de 18 acres au centre du village avec un bâtiment principal s'élevant entre deux cours spacieuses, l'une en avant de la rue pour les garçons, l'autre en arrière pour les jeunes filles.

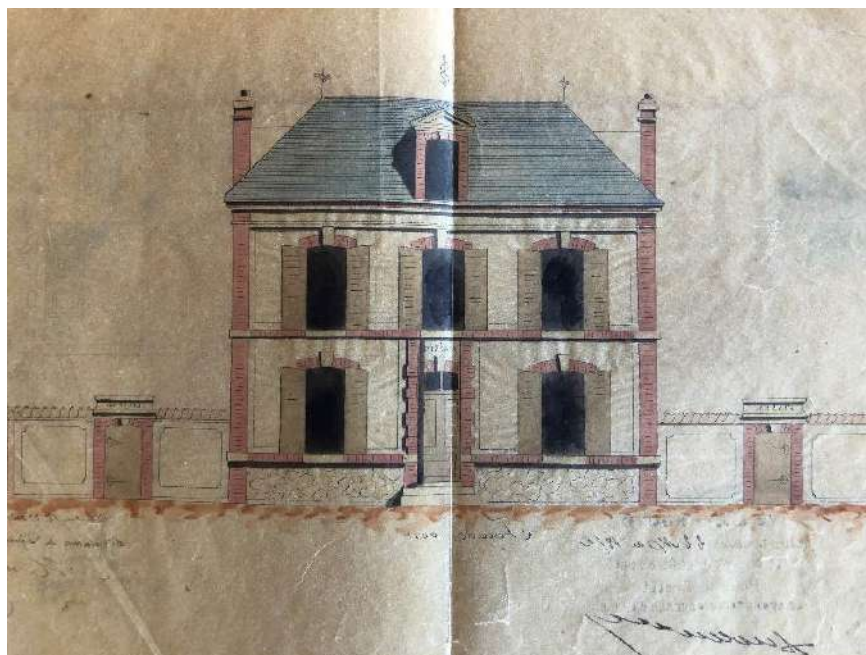


LA MAISON D'ÉCOLE DE FRESNAY-LE-COMTE (suite)



La salle d'école

présentera une surface de 65 m² avec une hauteur de 4 mètres sous plafond et elle aura deux entrées distinctes, une pour chaque sexe.



Au cours de l'année 1861, après de nombreux échanges, l'inspecteur académique et le préfet émirent chacun un avis favorable à l'avant-projet. Son coût s'élevait alors à 16 236 francs, financé en grande partie par un nouvel impôt de 20 centimes (pendant 12 ans) et par une subvention extraordinaire du département (de 4 764 francs). Toutefois, le préfet estima que « *Fresnay le Comte avait atteint l'extrême limite des sacrifices que la Loi lui permettait de s'imposer* ».

Le 11 avril 1862, la commune fit l'acquisition effective du terrain de 18 ares (parcelle cadastrale n°266 « les Ouches du Clos du Nord ») qui appartenait à Abel Constantin Allix (cultivateur et maire de Fresnay). Le prix d'achat fut fixé à 1 200 francs et l'acte fut régularisé devant le notaire de Meslay-le-Vidame, Maître Goussard, entre François Abel

Constantin Allix et François Alexandre Bouvart (adjoint au maire et cultivateur à Fresnay).

Malheureusement de 1862 à 1872, le projet fut bloqué pour deux raisons principales :

- Réticence de l'inspecteur académique en raison de l'emplacement de la cloison séparatrice des sexes dans cette classe unique et une capacité d'accueil relativement faible (65 élèves maximum) au regard du nombre d'élèves fréquentant l'école (77 enfants en 1870-1871).

- Occupation prussienne en 1870 et ses conséquences financières.

Le 9 avril 1872, le projet est relancé et confié à l'architecte de la préfecture, le budget global est revu, nécessitant une subvention complémentaire de 1 446 francs. La mention de « Mairie » sera inscrite au-dessus de la porte centrale.

Concernant les élèves, chaque sexe aura son portail : à gauche pour les garçons et, à droite pour les filles. Un appel d'offres sera lancé et le chantier fut attribué à Cyprien Galopin, maçon à Fresnay.

LA MAISON D'ÉCOLE DE FRESNAY-LE-COMTE (suite)



Le 8 mars 1875, l'inspecteur académique alerta le préfet sur « **la belle maison d'école qui n'est pas utilisée** », malgré sa construction récente.

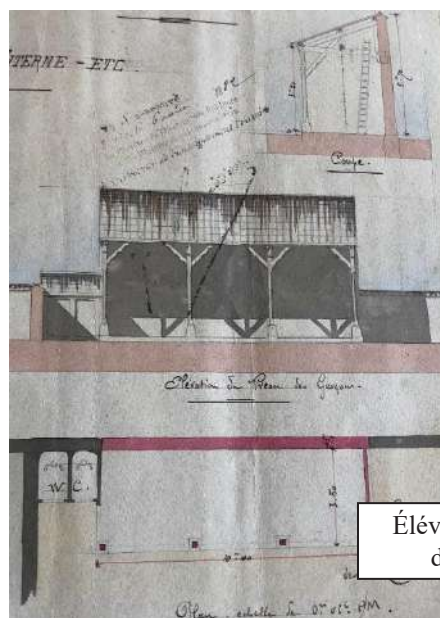
En effet, elle n'est pas complètement terminée, nécessitant des travaux complémentaires. De même, le mobilier n'a pas encore été livré. Et enfin, l'instituteur (Désiré Gérondeau) refusa de prendre possession de la nouvelle maison d'école, sans doute parce qu'il était également le propriétaire des locaux de l'ancienne école.

Le 12 mai 1882, la commune manifeste sa volonté de construire des préaux couverts pour les enfants des deux sexes.

Ces nouveaux travaux s'ajoutèrent à la nécessité d'une citerne d'eau et à l'acquisition du mobilier scolaire.

Décision est prise le 22 juin 1884 pour un coût total de 6613 francs, financé en grande partie par des prêts accordés par la Caisse des écoles, collèges et lycées. Les préaux seront construits par Henry Lhuillery de Meslay-le-Vidame.

Le 23 juin 1882, est formée la commission scolaire de Fresnay-le-Comte afin de surveiller et encourager la fréquentation des écoles (loi Jules Ferry).



Élévation du préau des garçons

LA MAISON D'ÉCOLE DE FRESNAY-LE-COMTE (fin)



Le 6 août 1882, l'instituteur (et secrétaire de mairie) Désiré Dieudonné Gérondeau ayant l'âge de 60 ans et 41 ans d'exercice fit valoir ses droits à la retraite et proposa son fils Clodomir dans le remplacement de ses fonctions, ce qu'accepta le conseil municipal « *afin de ne pas voir interrompre cette longue suite de*

services rendus par la même famille dans la même Commune depuis 120 ans ».

Désormais, toutes les conditions furent réunies pour permettre une rentrée scolaire dans la nouvelle « maison d'école » en 1882.

Le projet aura nécessité 22 ans de discussions et négociations.

On ne peut que saluer la grande détermination des conseils municipaux.

Stéphane Tessier





La fibre arrive



Vous habitez une maison individuelle ?

Identifiez les accès du réseau télécom. Le câble optique empruntera le même chemin que celui de la ligne téléphonique :

■ **Déploiement en souterrain**

Les fourreaux doivent être accessibles et non obstrués pour pouvoir passer les câbles à l'intérieur. En cas de blocage sur la parcelle, il en relève de la responsabilité du propriétaire.

■ **Déploiement en aérien**

Il est nécessaire de libérer l'accès et d'élaguer les arbres et végétaux sur le passage potentiel de la fibre.

Comment souscrire à une offre fibre ?

1. Je vérifie mon éligibilité sur le site des opérateurs commerciaux (fournisseurs d'accès internet - FAI), sur carte.numérique28.fr ou cartefibre.arcep.fr.
2. Je contacte le FAI de mon choix et planifie l'intervention d'un technicien pour mon raccordement.
3. Le jour du rendez-vous, le technicien installe la fibre depuis l'extérieur de mon logement.



Quels sont les fournisseurs d'accès disponibles ?

CMIN déploie un réseau fibre « neutre » ouvert à tous et libre d'accès à tous les opérateurs. Il n'y a aucune exclusivité d'opérateur. Les tarifs et offres présentés par les opérateurs sont les mêmes partout en France.

Chaque opérateur décide de venir au rythme qu'il le souhaite et suivant sa stratégie commerciale.

Quels sont les opérateurs commerciaux déjà présents ?



Concernant les deux autres opérateurs commerciaux d'envergure nationale, des discussions sont en cours pour une arrivée prochaine, sans date précise à ce jour.

UN RENSEIGNEMENT ?

Cité de l'innovation - Bâtiment 25

36 rue des Bellangères - 28630 Le Coudray

Tél. 02 34 40 10 00

contact@cmin.fr



Compteur électrique

Information



SYNELVA concessionnaire exclusif de la distribution d'électricité sur le territoire de Chartres Métropole va commencer le déploiement de 44 789 compteurs communicants à compter du mois de janvier 2022 sur notre territoire. Ce déploiement devra être achevé d'ici 2024.

Ces travaux découlent d'une directive européenne (directive 2009/72/CE du 13 juillet 2009) qui *«incite les états membres à mettre en place un système de comptage qui permette la participation active des consommateurs au marché de la fourniture électrique.»*

Le législateur a transporté cette directive dans le droit français, au niveau du code de l'énergie à l'article L. 341-4 et impose aux Gestionnaires de Réseau de Distribution (GRD) d'électricité le déploiement de compteurs communicants sur l'ensemble du territoire, permettant :

- aux fournisseurs de proposer à leurs clients des prix différents suivant les périodes de l'année ou de la journée;
- aux utilisateurs des réseaux d'accéder aux données relatives à leur production ou leur consommation;
- aux tiers autorisés par les utilisateurs de recueillir les données de consommation concernant leurs clients.

Les compteurs sont attachés au réseau électrique et par là-même propriété des communes. Depuis 2016, la compétence **'réseaux'** (électricité, éclairage public, gaz) complétée par le champ d'actions de Chartres Métropole et par le biais du contrat de concession afférant, seule SYNELVA collectivité est autorisée à installer et exploiter les dits compteurs.

La pose sera réalisée sur rendez-vous par les techniciens de SYNELVA habilités et formés. L'intervention et la coupure associée durent en moyenne trente minutes.

Nous ne pouvons que vous inviter à contacter vos interlocuteurs de SYNELVA si vous souhaitez plus de renseignements.

Linky



Important :

passé le délai, l'installation du compteur sera à votre charge.



Les Fresnaystifs

De nouveau, le comité des fêtes **les Fresnaystifs** n'a pu proposer aucune des festivités habituelles ; de nombreuses associations du village ont connu les mêmes déboires en raison de la covid 19. Nous avons espéré un moment organiser la fête du village, mais nous avons finalement annulé celle-ci en préférant vous protéger et protéger les bénévoles de l'association.

La seule activité de l'année aura été Halloween.



17 enfants ont participé avec les parents : satisfaction des nouvelles familles. Les cafés, jus d'orange et bonbons offerts au début et à la fin ont été appréciés, quatre bénévoles ont encadré le défilé.

Départ vers 17h et fin vers 19h à la nuit avec le changement d'heure. Rue de la Croix, Bruno Pinsault avait diffusé un bruit de loup impressionnant dans la nuit et s'était déguisé ; c'était une animation réussie. Nous avons décoré l'entrée de la salle des fêtes.

Nous espérons vous retrouver en nombre dans le courant de l'année 2021, peut-être en juin pour la journée champêtre puis le repas du 14 juillet, mais les chances sont faibles, soit à l'occasion de la fête du village avec le spectacle pyrotechnique, puis Halloween.

Soyez sûrs que nous mettrons tout en œuvre pour que ces fêtes soient une réussite. Nous vous souhaitons une excellente année.



JM Bisch

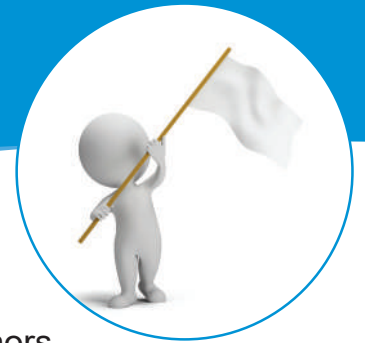


La Fnaca

La FNACA participe aux cérémonies commémoratives du 8 mai et 11 novembre, faisant en outre l'éloge des événements et des soldats qui sont intervenus dans ces différents conflits.

La commémoration du cessez-le-feu en AFN aura lieu cette année à La Bourdinière Saint Loup, le 19 mars, à 11h.

Le 11 novembre



Il y a 103 ans, l'armistice mettait fin à quatre ans d'un conflit sanglant hors norme. Gilles Péan, maire de Fresnay-le-Comte, et Véronique Marchand ont commenté ces événements. Une gerbe a été déposée au pied du monument aux morts.

Après cette cérémonie, un verre du souvenir a été offert par la commune en présence des pompiers, du conseil et de quelques habitants avec l'application des recommandations de la Covid 19.





La taxe additionnelle

La mise en place de la taxe additionnelle de 7,5 % sur la base du foncier bâti génèrera 13 683 €/an de produit pour l'Agglomération. Elle restera figée sur la durée du mandat, soit encore 4 années. L'actuelle taxe d'habitation dont il est prévu la suppression par l'État est de 55 718 €/an (part communale et part Agglomération).

Taxe foncier bâti (TFB) / TH (Taxe d'Habitation) : $13\,683\text{€} / 55\,718\text{€} = 24.55\%$.
 Cette taxe additionnelle représentera donc environ $\frac{1}{4}$ de votre taxe d'habitation.

Chartres Métropole a pour ligne constante depuis 20 ans de soutenir l'investissement sur son territoire et de déployer chaque année un vrai pack de solidarité au bénéfice des communes membres soit :

- 10.2 millions d'€ pour la Dotation Solidarité Communautaire (DSC);
- 3 millions d'€ de Fonds de Concours, celui-ci engendre près de 12 millions d'euros de travaux pour les entreprises locales.

Pour 2021, la commune de Fresnay-le-Comte a perçu de Chartres Métropole :

- 12 448 € de Dotation de Solidarité Communautaire;
- 19 529 € d'Attribution de Compensation;
- 10 152 € de Fonds de Concours.

Ces versements représentent 3 fois la Taxe Additionnelle qui sera de 13 683 €/an. Plus tous les services assurés par l'Agglomération :

- Transports scolaires gratuits;
- Accès aux équipements sportifs;
- Centre de Loisirs;
- Ordures ménagères;
- Gestion Eau;
- Assainissement;
- Éclairage Public;
- Contingent incendie.

Centre des finances publiques : 013 TRESORE. DE CHARTRES METROPC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Commune : 162 FRESNAY LE COMTE
 Direction : 280 EURE ET LOIR

I - TAXES PRINCIPALES (dans les rôles généraux de 2021)

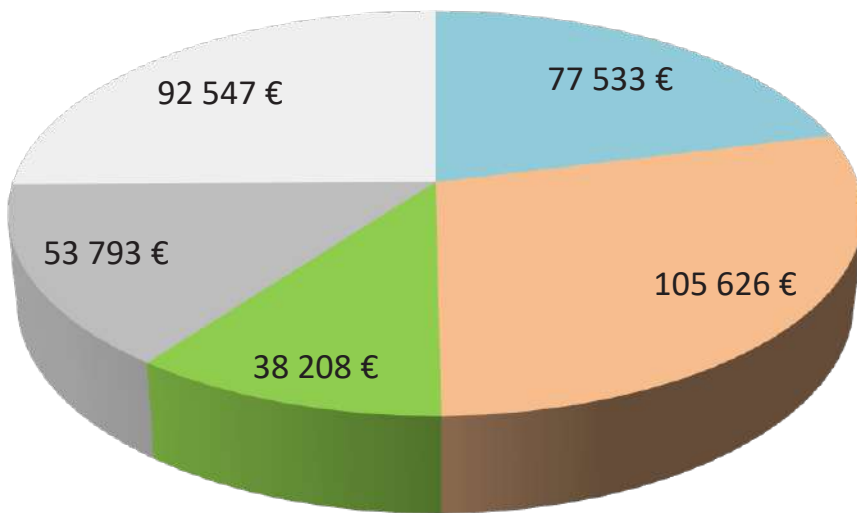
Taxe d'habitation (TH) :	Taux	Base	Produit	Lissage
- Commune.....	6.22	7 748	482	0
- Majoration résidences secondaires..	>>>	>>>		>>>
- Syndicat(s).....				
- EPCI.....	9.32	7 748	722	0
TOTAL PRODUIT :			1 204	
Taxe d'habitation locaux vacants (THLV):				
- Commune.....				>>>
- Syndicat.....				>>>
- EPCI.....				>>>
TOTAL PRODUIT :				
Taxe sur le Foncier Bâti (TFPB) :				
- Commune.....	30.32	181 804	55 178	55
- Syndicat.....				
- EPCI.....	7.50	182 443	13 683	0
TOTAL PRODUIT :			68 861	
Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFPNB):				
- Commune.....	16.44	65 362	10 746	>>>
- Syndicat.....				>>>
- EPCI.....	1.47	65 362	961	>>>
TOTAL PRODUIT :			11 707	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :				
- Commune.....				
- Syndicat.....				
- EPCI (additionnelle / unique).....	25.95	53 703	13 971	35
(fiscalité de zone).....				
(fiscalité éolienne).....				
TOTAL PRODUIT :			13 971	

Pour la commune, nous vous rappelons que le taux de la taxe communale (6,22) n'a pas augmenté depuis 3 ans et que le taux de 30.32% que vous retrouvez sur votre feuille d'impôt correspond au jumelage de la taxe départementale + commune.



Les finances

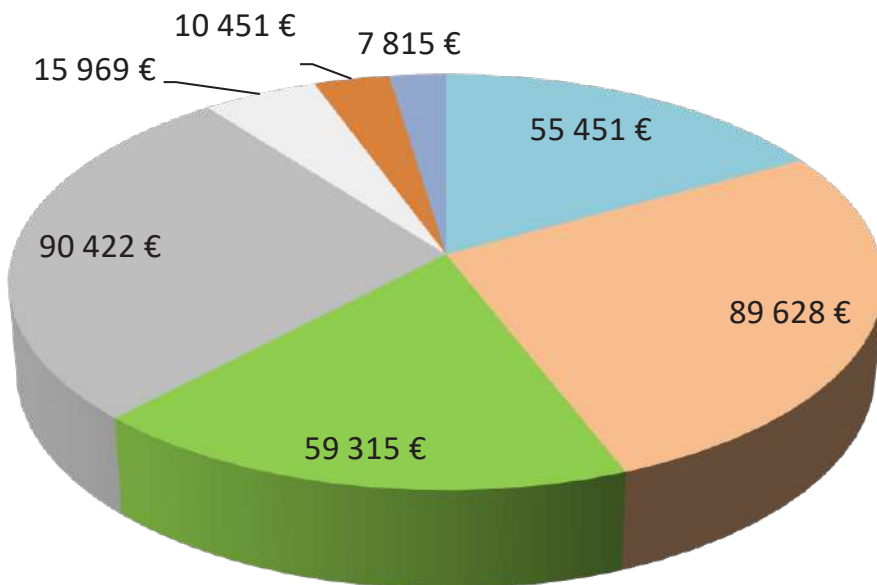
RECETTES



- IMPÔTS LOCAUX
- DOTATION (État, Région, Chartres Métropole)
- RECOUVREMENT ET SUBVENTIONS DIVERSES
- RECETTES LOCALES (logements, salle, cimetière...)
- EXCÉDENT ANTÉRIEUR REPORTÉ

Les recettes ne tiennent pas compte des impayés

DÉPENSES



- TRAVAUX ET MATÉRIEL D'INVESTISSEMENT
- FRAIS DE PERSONNEL (salaires, charges...)
- PARTICIPATIONS (syndicats ; subventions...)
- DÉPENSES COURANTES (fêtes, assurances, électricité...)
- REMBOURSEMENT DE LA DETTE
- DÉFICIT INVESTISSEMENT REPORTÉ
- TRAVAUX ENGAGÉS sur 2021, payés sur 2022

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2021 :

Travaux de la mare des Bordes / Sol de la classe de Fresnay-le-Comte

LE SOLDE DU BUDGET EST DE 38 656 €



Les tarifs communaux

Le conseil municipal fixe comme suit les tarifs communaux, applicables au 1^{er} janvier 2022.

TARIFS B : Commune, conseil municipal, personnel (communal, syndicat, école), amicale de Boncé

GRANDE SALLE	24 H	48 H	PETITE SALLE	24 H
Avec cuisine	195 €	295 €	Avec grande cuisine	134 €
Sans cuisine	127 €	187 €	Sans cuisine	65 €
Chauffage	70 €	106 €	Chauffage	27 €
Vin d'honneur (3h)	48 € + 18 € chauffage		Vin d'honneur (3h) 35 € + 18 € ch.	

TARIFS B : hors commune

GRANDE SALLE	24 H	48 H	PETITE SALLE	24 H
Avec cuisine	317 €	447 €	Avec grande cuisine	174 €
Sans cuisine	250 €	343 €	Sans cuisine	105 €
Chauffage	70 €	106 €	Chauffage	27 €
Vin d'honneur (3h)	64 € + 18 € chauffage		Vin d'honneur (3h) 46 € + 18 € ch.	

TARIFS SPÉCIAUX

Pour les activités sportives au 01/01/2021 : première heure 20 €/seconde heure 15 €

Montage / démontage de la scène : 85 €

Lors de la réservation un acompte de 30 % sera demandé et le chèque sera encaissé avant la location. En cas d'annulation valable et justifiée, le chèque de réservation sera remboursé. Caution demandée de 500€, rendue sous 15 jours après vérification des lieux. En cas de dégradation, une somme sera retenue, selon certificat administratif du maire.

CIMETIÈRE

Durée	Concession	Superposition
30 ans	80 €	36 €
50 ans	148 €	57 €

COLUMBARIUM

Durée	1 ^{ère} urne	2 ^e à 4 ^e urne
30 ans	150 €	79 €
50 ans	282 €	145 €

Superposition concession perpétuelle 97 €

Les règles de vie

TRAVAUX



Bricolage ou jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses, tronçonneuses, perceuses....

Doivent être impérativement effectués dans les créneaux suivants :

Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h30 à 19h30

Les samedis de 9h30 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

ANIMAUX



Article 99.6 du règlement sanitaire départemental : il est interdit de laisser divaguer les chiens dans les rues, ils doivent être tenus en laisse et vous devez ramasser les déjections canines.

ARTICLE 102 du règlement sanitaire départemental : les propriétaires et possesseurs d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures pour préserver la tranquillité des voisins en particulier pour les aboiements réguliers.

INCIVILITÉS



Sur le territoire communal, nous constatons trop souvent des incivilités mineures et d'autres plus conséquentes. Elles génèrent un coût pour votre budget puisque ces dépenses exceptionnelles sont à la charge de la commune, donc sont payées par vos impôts ; l'agent technique à d'autres charges de travail que de réparer « les dégradations » du week-end !

En cas de neige, ne laissez pas vos véhicules, si possible, sur le trottoir, cela gêne les travaux de déneigement ; les tracteurs ou les engins doivent slalomer entre les véhicules et cela peut avoir des conséquences fâcheuses.

NEIGE



TROTTOIRS



Penser à nettoyer vos trottoirs et vos caniveaux, élaguez les branches qui dépassent sur la voie publique. Cela fait partie de votre propriété, donc c'est à vous d'entretenir.

IMPORTANT

En cas d'accident par défaut d'entretien, vous serez tenus pour responsable (voir les codes territoriaux L 2212-2 & L 2122-28).



L'administratif

Première étape pour tous les documents

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/>

- Je vérifie que l'adresse comporte le sigle gouv.fr
- Je vais sur le site de l'ANTS
- Je crée un compte, je me connecte avec mes identifiants FranceConnect
- Suivre les instructions par type de demandes

NOUVEAU

DÉMATÉRIALISATION URBANISME

DÉCLARATION PRÉALABLE : pour des surfaces n'excédant pas 20 m² (délai 1 mois)
Pour modification extérieure de la façade, abri de jardin, ouverture de fenêtre de toit
Remplir un imprimé, joindre les plans qui sont transmis au service instructeur de Chartres métropole.

PERMIS DE CONSTRUIRE : pour des surfaces supérieures à 20 m², même procédure que pour la déclaration préalable avec un délai d'instruction de 2 mois. Joindre les plans qui sont transmis au service instructeur de Chartres Métropole.

DÉMATÉRIALISATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME AU 1^{er} JANVIER 2022

À compter du 1^{er} janvier 2022, notre commune comme toutes les communes, pourra recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique, si le pétitionnaire en fait le choix. C'est ce qu'on appelle la saisine par voie électronique « SVE », qui devra respecter le décret n° 2021-981 du 23 juillet 2021 « portant diverses mesures relatives aux échanges électroniques en matière de formalité d'urbanisme ».

Un service accessible à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée en vous connectant sur <https://www.e-permis.fr>

En résumé, le dépôt en ligne, c'est...

Un gain de temps et d'argent : plus besoin de vous déplacer en mairie pour votre dossier

Une démarche plus écologique grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en multiples exemplaires

Plus de transparence sur le traitement de vos demandes grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec l'ensemble des acteurs de l'instruction et des échanges facilités jusqu'à la décision de l'administration.

La mairie reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires ; le dépôt papier des demandes d'urbanisme reste toujours en vigueur.

PASSEPORT / CARTE D'IDENTITÉ

Pré-demande possible sur internet, il faut prendre rendez-vous dans n'importe quelle mairie, équipée d'une station d'enregistrement (liste sur : [passeport.ants.gouv.fr/ Services- associés/Ou-faire-ma-demande-de-passeport-CNI](https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associés/Ou-faire-ma-demande-de-passeport-CNI)).

PERMIS DE CONDUIRE / CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

Possible en ligne, posté à domicile.

RECENSEMENT

Qui ? Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3^e mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Pourquoi ? L'attestation de recensement, puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se présenter aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, etc.). Le recensement citoyen obligatoire (RCO) dans les délais facilite toutes ces démarches citoyennes, ainsi que l'inscription des jeunes sur les listes électorales.

Où ? <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>



L'état civil

NAISSANCES

16 février - Gabin DHORDAIN
29 mars - Mattia COURBÈRE
25 mai - Adely RENARD LELONG
31 mai - Tiago OLIVEIRA
3 juin - Enola ALVES
26 juillet - Dario DE PINHO
10 octobre - Tiago SILVA VIEIRA
25 octobre - Izia TICOT



DÉCÈS

1^{er} juin - Denise DROUET
19 juillet - Robert DROUET
4 octobre - Christian DELACHAUME
30 décembre - Noël DEPLÉCHIN



BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS

Elise LANGE et Ludovic MONNIER

NB : Tous les nouveaux habitants ne se sont pas fait connaître ce jour en mairie.



Les informations

**NOUVEAUX
HORAIRES**

Mairie

Horaires : le lundi de 13h00 à 18h00 & le mercredi de 14h00 à 18h00

Site de la commune <https://fresnay-le-comte.fr>

Personnel communal :

- secrétaire : Noémie Pétri
- agent technique : Kévin Vacher
- agent entretien : Gwénaëlle Bréan



Urgences



Pompiers Fresnay	Bruno Pinsault
Pompiers Chartres	18
Gendarmerie Thivars	17
SAMU Chartres	15

Église Saint Martin

L'église de Fresnay-le-Comte fait partie de la
PAROISSE DE LA TRINITÉ SUR LE CHEMIN DE SAINT-JACQUES

Les offices sont assurés par le père Pierre Paul.

9 rue de la Bienfaisance - 28600 LUISANT

02 37 34 52 01

Le site du diocèse de Chartres : www.diocesechartres.com

Les horaires de messe sont affichés à la porte de l'église.



Déchetteries



Chartres métropole : les horaires et conditions d'accès sur
chartres-metropole.fr

Nos artisans



LE PANIER DES SAVEURS
Emmanuel MESNYLDREY

06 61 59 79 98

Le mercredi matin dans le village



Bricolage / machines
matériels agricoles

GROUPE LECOQ

02 37 33 46 00



Chauffage / Plomberie

CHAUFFAGE 28
JESSY FOURMONT

06 18 60 64 84



Nougats / Bonbons au miel

GAËL CARTRON

02 37 26 04 89



HERVÉ TAXI

06 23 75 27 88

hervetaxi@gmail.com



Boulangerie

TOMASSACCI

02 37 96 36 75

Tous les jours sauf le lundi

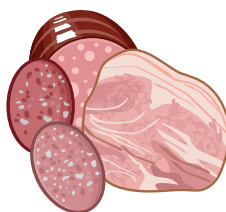


Electricité

J.E. COURBERE

06 21 42 66 28

09 52 58 56 50



Charcuterie

PASCAL ROUSSEAU

02 37 96 77 17

Le mardi matin dans le village



ARMANCE CRÉATIONS

Peinture sur verre et
créations de bijoux

<https://armancecreations.fr>
creationsarmance@gmail.com

Tél 06 50 80 91 35



AR MAINTENANCE

Réparation maintenance industrielle

aurelien.maintenance@outlook.fr

Tél 06 10 96 44 34

Poissonnerie

LES SAVEURS DU

MARCHÉ 45 Mehdi

TRABI

06 59 87 23 36

sdm45000@gmail.com

Le mercredi matin dans le village



Menuiserie / Ebénisterie

RÉMY ROQUET

02 37 91 94 53

06 68 09 25 12



L'agenda des fêtes

L'ensemble des festivités 2021 ont été annulées en raison de la pandémie. Nous espérons vivement pouvoir vous organiser une partie des fêtes annuelles soumises aux règles de confinement ou couvre-feu qui seront évolutives sur 2022.

Chaque organisateur compte sur vous pour revenir dans ces moments forts de partage après cette longue période de privation.

CALENDRIER DES FESTIVITÉS

2021	2022	Organisation	Activité
<i>Annulée</i>	Annulée	Commune	Galette des rois
<i>Annulée</i>	Annulée	Fresnaystifs	Soirée déguisée
<i>Annulé</i>	Annulée	FNACA	Thé dansant
<i>Annulée</i>	19 mars	Pompiers	Saint Patrick
<i>8-mai</i>	8 Mai	Commune	Commémoration du 8 Mai
<i>Annulée</i>	12 juin	École	Fête champêtre
<i>Annulée</i>	1 ^{er} juillet	École	Kermesse
<i>Annulé</i>	13 juillet	Fresnaystifs	Repas du 14 Juillet
<i>Annulée</i>	10 sept.	Fresnaystifs	Fête du village
<i>31-oct</i>	31 octobre	Fresnaystifs	Halloween
<i>11-nov</i>	11 Nov.	Commune	Commémoration du 11 Novembre
<i>Annulée</i>	26 nov.	Pompiers	Sainte Barbe